



CHANTIER NAVAL ALLEMAND

Tarifs 2026

Prix TTC



Mise à terre ou Mise à l'eau

Longueur du Bateau (mètres) hors tout (appendices inclus) CALAGE FORFAIT / jour Monocoque (Multicoque + 50 %)

	01 m 00.....06 m 49	69 €	20 €	6 €
	06 m 50.....07 m 99	100 €	37 €	8 €
	08 m 00.....09 m 49	135 €	41 €	10 €
	09 m 50.....10 m 99	163 €	56 €	13 €
	11 m 00.....12 m 99	202 €	64 €	14 €
	13 m 00.....15 m 49	240 €	72 €	17 €
	15 m 50.....17 m 99	270 €	82 €	20 €
	18 m 00.....23 m 99	328 €	92 €	24 €
	24 m 00.....27 m 00	467 €	112 €	28 €

Mise / sangles :
= une manutention

de 12h à 13h30
(1h30 MAXI)

au delà le prix de
2 manutentions
seront facturées
plus le calage

CARENAGE : 3 JOURS OFFERTS sous condition d'achat des peintures de carénage.

STATIONNEMENT à sec EXTERIEUR / mois (Hivernage)	5,70 € m²
LOCATION KARCHER de 0 à 14,99 m Forfait 2h MAXI	26,00 €
LOCATION KARCHER de 15 à 27 m	48,00 €
Forfait EAU pour utilisation karcher personnel Forfait 2h MAXI	12,00 €
Main d'oeuvre de base 1h (nettoyage, carénage)	63,00 €
Main d'oeuvre spécialisée 1h (soudure à l'arc, polyester, découpes)	69,00 €
Main d'oeuvre précision 1h (soudure Argon, brasures, usinage tour, redressement arbre/hélice, plage/cisaille)	84,00 €
Manutention MAT 1/4 H (matage/dématage, manutention mât)	48,00 €
Manutention MOTEUR Chargement-Déchargement	48,00 €
REMORQUAGE sur l'eau Tarif HORAIRE	120,00 €
Stationnement à QUAI Tarif JOURNALIER	15,00 €
Stationnement MAT extérieur Tarif JOURNALIER sur Zone	5,00 €
Stationnement MAT extérieur par MOIS (longue durée)	50,00 €
Enlèvement déchets 1 €/kg + Forfait CAMION aller/retour déchetterie	80 €

FORFAIT jour :

comprend : la location de l'emplacement avec bers, l'eau et l'électricité.

Avant toutes MANOEUVRES :

Assurance Responsabilité Civile obligatoire.

Toute faiblesse de coque doit être signalée impérativement au grutier, ainsi que tout appendice immergé risquant d'être endommagé par les sangles.

II EST INTERDIT DE DEPOSER DES DECHETS sur l'aire de crenage

L'emplacement mis à disposition doit être laissé propre. A défaut, le nettoyage sera facturé au tarif horaire, plus frais de déchetterie.

Infos & réservations 04 67 94 24 19 contact@chantier-allemand.com
40 Quai Commandant Méric 34300 Grau d'Agde (Hérault) FRANCE site:www.chantier-allemand.com

Conditions Générales

Le Chantier Naval ALLEMAND met à disposition du client, en vue du stationnement d'un bateau de plaisance, un emplacement non délimité sur une parcelle dont il a la libre jouissance.

Avant toute manutention, les faiblesses de coque doivent être signalées au grutier ; ainsi que tout appendice immergé risquant d'être endommagé par les manœuvres. La responsabilité de l'armateur ou de son mandataire sera retenue en cas de non information ou de vices cachés.

Les frais de stationnement à la charge du client sont déterminés en fonction des mètres carrés effectivement occupés, appliqués à un coût unitaire mensuel révisable annuellement. Ces frais excluent toutes opérations annexes ou accessoires de manutention, de mise à l'eau ou sortie d'eau du bateau. Le contrat fixe la date de mise en stationnement et le montant de la redevance. Le Chantier Naval ALLEMAND se réserve la faculté de modifier, en fonction de ses besoins, l'emplacement initial du stationnement.

Le stationnement est fait aux risques et périls du client. Le Chantier Naval ALLEMAND n'assure pas la garde du bateau ainsi que les objets, matériels et mobiliers entreposés à l'intérieur ou à l'extérieur du bateau et du bâtiment. Il ne pourra donc être tenu pour responsable des dégâts, dégradations ou vols, dont pourrait faire l'objet de la part de tiers, le bateau stationné. Le titulaire du stationnement doit se garantir contre ces risques par assurance particulière.

De même, le Chantier Naval ALLEMAND ne pourra être recherchée pour tout ce qui résulterait de la faute, négligence ou imprudence du titulaire du stationnement ou de ses commettants, notamment en ce qui concerne l'utilisation du courant électrique délivré aux prises existants sur le quai et terres pleins.

Le client déclare être assuré pour tout sinistre quelle qu'en soit la nature ou la cause pouvant survenir au bateau. Il s'interdit ainsi que sa société d'assurance à tout recours contre le Chantier Naval ALLEMAND en cas de vol ou de perte du navire y compris incendie et explosion. Il déclare en outre être assuré pour tout dommage que le dit bateau pourrait occasionner aux tiers.

Le Chantier Naval ALLEMAND pourra, à titre de mesure d'urgence intervenir directement sur le bateau de l'usager au cas où celui-ci, par le fait de l'incendie ou d'intempéries, serait en danger ou constituerait une menace pour les autres navires ou installations.

Le Chantier Naval ALLEMAND met à disposition du titulaire, la fourniture d'eau (non potable) et d'énergie électrique aux heures d'ouverture du chantier, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 du Lundi au Vendredi, hors jours fériés. Toutefois, le client s'engage à faire bon usage des ouvrages mis à disposition, en évitant en particulier les consommations abusives d'eau et d'électricité. En conséquence, il lui est interdit de laisser les robinets d'eau ouverts en dehors du temps de puisage nécessaire à l'approvisionnement du bateau. Il lui est également interdit de laisser branché des appareils électriques sans nécessité, ainsi que de se servir du bateau comme d'une habitation.

L'emplacement mis à disposition doit être laissé propre, il est interdit de déposer des déchets sur l'aire de carénage. A défaut, le nettoyage sera facturé au tarif horaire, plus frais de déchetterie.

Le stationnement des véhicules étant interdit sur l'aire de stationnement des bateaux et de circulation des engins de levage, le Chantier Naval ALLEMAND ne pourra être poursuivi en cas de dommages. Stationnement recommandé rue des chantiers et rue des sirènes.

La loi Française est applicable à la présente convention, pour toute contestation relative à la validité, l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, l'attribution de juridiction exclusive est faite au tribunal de Commerce de Béziers.